

MOTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU SNICA-FO

La Commission Exécutive du SNICA-FO, réunie en session extraordinaire à Lyon le 07 novembre 2014, soutient la démarche engagée par la cgt-FORCE OUVRIERE pour lutter contre le pacte de « responsabilité ». Le SNICA-FO prendra part au rassemblement du 16 décembre 2014 à Paris, organisé dans la perspective d'une manifestation nationale et d'un appel à 24h de grève interprofessionnelle.

Depuis le transfert de l'Education Routière au Ministère de l'Intérieur, l'Administration organise l'extermination des missions et des corps des IPCSR et DPCSR, à grand renfort de chiffres et d'interventions médiatiques orientés.

Pendant ce temps, avec la complicité de la DSCR, les organisations patronales d'auto-école se positionnent sur l'ensemble du dispositif afin d'assouvir leur ambition marchande. L'Administration offre ainsi au secteur privé la possibilité de verrouiller le système, avant que le cycle de « concertation » prévu avec les organisations syndicales de nos corps ne s'achève. Cela démontre sans ambiguïté le caractère biaisé des débats qui s'y tiennent. Cette stratégie, dictée à la fois par les politiques de casse du service public et par la loi du marché, nuit gravement aux inspecteurs et délégués.

Ces derniers sont particulièrement affectés par les mesures assassines de la réforme et la brutalité des méthodes employées. Alors qu'ils font preuve d'un grand professionnalisme dans l'exercice de leurs missions et dans la mise en œuvre des multiples changements de ces dernières années, ils sont en droit d'attendre considération et reconnaissance de la part de leur nouveau ministère.

La commission exécutive du SNICA-FO réaffirme son opposition à la réforme du permis de conduire et son attachement au service public de l'Education Routière, aux statuts des IPCSR et DPCSR et à l'ensemble de leurs missions.

Elle rejette toute forme de territorialisation et de fusion des corps et revendique la recentralisation du service et le maintien des statuts particuliers des IPCSR et DPCSR.

La commission exécutive rappelle la nécessité de l'évolution statutaire des inspecteurs, notamment au regard de la rénovation du diplôme d'enseignant de la conduite. L'égalité de traitement impose, par ailleurs, l'alignement de la grille indiciaire des délégués sur celle des attachés du MI et la création d'un troisième grade.

Les effectifs, ainsi que le rôle des IPCSR et DPCSR au sein de l'éducation routière et du permis de conduire, doivent être renforcés. Il en va de l'intérêt des usagers et des citoyens. La jeunesse et la sécurité routière ne peuvent être sacrifiées sur l'autel de l'austérité. L'accès à la mobilité et à l'emploi doit être facilité, sans en augmenter le coût!

La Commission Exécutive mandate le secrétariat général du SNICA-FO pour faire aboutir ses revendications. Elles visent à améliorer et garantir les intérêts matériels et moraux des inspecteurs et délégués fonctionnaires et contractuels.

Adoptée à l'unanimité, à LYON le 07 novembre 2014